

Circulaire d'information

INFCIRC/908/Add.4

19 octobre 2020

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication en date du 23 septembre 2020 reçue de la mission permanente de la Slovénie concernant la Déclaration commune sur l'atténuation des menaces internes

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la Slovénie une communication datée du 23 septembre 2020 concernant la *Déclaration commune sur l'atténuation des menaces internes*, qui figure dans le document INFCIRC/908.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la communication est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, DE L'OSCE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

N° : 103/20

NOTE VERBALE

La représentation permanente de la République de Slovénie auprès de l'ONU, de l'OSCE et des autres organisations internationales sises à Vienne présente ses compliments à la Division de la sécurité nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique et, en référence au document INFCIRC/908 reproduisant la communication des États-Unis d'Amérique en date du 22 décembre 2016 concernant la Déclaration commune sur l'atténuation des menaces internes, a l'honneur d'annoncer que la République de Slovénie a décidé de souscrire aux objectifs de ladite Déclaration.

La représentation permanente de la République de Slovénie auprès de l'ONU, de l'OSCE et des autres organisations internationales sises à Vienne prie l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir informer tous les États Membres de cette décision au moyen d'un additif au document INFCIRC/908.

La représentation permanente de la République de Slovénie auprès de l'ONU, de l'OSCE et des autres organisations internationales sises à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.